



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Mars 2014 – N° 25

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

Mot de la Mairie



Chers Bellevistes,

C'est avec un peu retard que je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014. Contrairement à ce qui se passe en Europe et dans le monde, entre conflits et problèmes financiers, nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et dont la situation financière est extrêmement saine.

Revenons un petit peu en arrière et analysons tout ce qui a été fait récemment sur notre territoire communal. Tout d'abord, citons la réalisation de deux immeubles de 25 appartements, habités par des familles qui ont des liens très forts avec la commune. De pair avec ces logements, le nouveau parc Simon Eggly et la renaturation du Nant qui le traverse ont été aménagés avec grand soin. L'an passé a vu naître le nouveau bâtiment des Aiglons et ses divers locaux, d'ores et déjà très bien occupés, les aménagements extérieurs avec la réalisation de plusieurs jeux, pour la plupart en bois, et qui font le bonheur des enfants depuis la dernière rentrée scolaire. Actuellement, nous finalisons les travaux de plantations d'arbres. Enfin, et non des moindres, l'inauguration du nouveau bâtiment de la crèche intercommunale qui est en fonction et se révèle un formidable outil de travail. Tous ces investissements, pour un montant total de plus de 10 millions, ont été financés par nos fonds propres, sans emprunts.

En ce qui concerne la crèche intercommunale Les 4 Saisons, les communes partenaires ont enfin pu s'entendre sur la forme que revêtira son organisation future. Le 10 mars dernier, une séance extrêmement importante a eu lieu et le feu vert est désormais donné pour augmenter la capacité d'accueil des enfants. Actuellement, 36 places sont occupées, au mois de mai nous en aurons 50, en septembre 68, et pour la fin de l'année nous serons en pleine capacité d'accueil, avec 80 places.

Le chantier du nouveau bâtiment du sauvetage avance très bien. Les travaux extérieurs de réaménagement de l'esplanade Gitana vont démarrer d'ici fin mars, et notre objectif consiste à les finaliser pour fin juin 2014.

Pour clore cet éditorial, nous avons une très bonne surprise concernant nos rentrées fiscales 2013, et allons ainsi encore diminuer la dette financière communale. Depuis 2007, nous avons déjà amorti près de 7 millions et je vous rappelle que tous nos nouveaux investissements ont été payés sans emprunts, ou reportés dans le temps, donnant tout son sens au vieux dicton « qui paie ses dettes s'enrichit ».

Daniel Fabbi
Maire de Bellevue





DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2014

Le Conseil municipal

- Décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts du groupement intercommunal pour la crèche (GIC) – actuel GIBC,
- Décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 140'000.- (TTC) destiné à la réalisation d'une déchetterie enterrée au chemin des Molliès,
- Décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'400'000.- (TTC) destiné aux aménagements piétons, cyclables et à la réfection de la route de Valavran, tronçon route de Collex – chemin des Tuileries,
- Décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 50'000.- (TTC) destiné aux aménagements piétons et cyclables du chemin des Tuileries,
- Décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 18'000.- (TTC) destiné à l'étude de la réhabilitation des collecteurs EU / EP situés au chemin de la Printanière,
- Décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 18'000.- (TTC) destiné à l'étude de la réhabilitation des collecteurs EU / EP situés à la route de Valavran – chemin de la Mojonne,
- Décide à l'unanimité de renvoyer la délibération suivante en commission Bâtiments, Travaux publics et Environnement : «délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 107'000.- (TTC) pour la réfection du chemin piétonnier de la Glaise, tronçon Mastellettes – escalier de la route des Romelles», ainsi que de déposer une APA,
- Décide à la majorité de repousser au deuxième semestre 2014, la délibération suivante : « délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'188'000.- (TTC) destiné à l'entretien du réseau routier communal 2014-2018 »,
- Décide à la majorité, et après présentation du projet de Vidéosurveillance « intelligente » sur divers emplacements, de renvoyer ce sujet en commission Feu, Protection civile & Sécurité.

PARTENARIAT CANTONAL

Le partenariat cantonal, qui était du ressort de la Chancellerie d'Etat jusqu'au 31.12.2013, est dorénavant celui des offices de l'état civil.

Qu'est-ce que le partenariat cantonal et à qui s'adresse-t-il ?

- Le partenariat cantonal est une reconnaissance de la vie commune et du statut de couple de deux personnes;
- Le partenariat cantonal s'adresse aux couples hétérosexuels ou homosexuels.

Quels sont les effets ?

- Il ne déploie que des effets symboliques ou limités de droit public cantonal.
- Les partenaires sont reconnus comme membres de la famille proche lors d'une hospitalisation;
- Les partenaires bénéficient des mêmes droits que les personnes mariées dans le cadre des dispositions applicables à la fonction publique, à l'exclusion des dispositions relatives aux caisses de retraite (congrés spéciaux);
- Un partenaire ne peut être entendu qu'à titre de renseignement dans la procédure judiciaire dans laquelle son partenaire est partie;
- Un partenaire est récusé comme magistrat dans la procédure judiciaire dans laquelle son partenaire est partie;
- Ces dispositions sont applicables par analogie aux procédures administratives.

Le partenariat cantonal ne déploie aucun effet dans les domaines suivants :

- Le droit successoral;
- Le droit des étrangers;
- Le droit fiscal;
- Le droit des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle.

Compétence pour l'enregistrement du partenariat cantonal :

L'arrondissement de l'état civil du lieu de domicile de l'un des partenaires est compétent pour recevoir les déclarations de partenariat et délivrer le certificat de partenariat.

Pour plus de renseignements :

Office de l'Etat civil, Rte de Pregny 47, 1292 Pregny-Chambésy, ouvert du lundi au vendredi 8h30-11h30 ou sur rendez-vous.

Tél. 022 758 03 20/21

Fax 022 758 03 22

etat-civil@pregny-chambesy.ch



LES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les « grandes » décisions communales se prennent par son organe délibératif, le Conseil municipal, constitué de 19 élus. Que ce soit le budget, la réfection d'un chemin, un règlement, la construction ou la rénovation d'un bâtiment public, l'octroi d'un droit de passage ou une autre compétence communale. Démocratie oblige, vous pouvez assister à la prise de ces décisions.

Les séances de ce Conseil se déroulent systématiquement le mardi à 20h30 au-dessus de la salle Colovracum, dans la salle François Borgel-Court. Les dates prévues jusqu'à la pause estivale 2014 sont :

15 avril / 13 mai / 17 juin

L'ordre du jour est publié dans les panneaux officiels disséminés dans toute la commune le mercredi qui précède la séance et est également mis en ligne sur www.mairie-bellevue.ch, rubrique politique/conseil municipal/séance. Il faut attendre la séance suivante pour obtenir le procès-verbal ou le consulter sur le site internet, car pour être rendu public, il doit être approuvé.

A l'occasion, venez assister à ces séances publiques, vous êtes cordialement invités !

LETTRES ANONYMES

Il existe plusieurs moyens pour les habitants de Bellevue d'exprimer leur souhait, leur mécontentement ou leur satisfaction. Deux vous ont été présentés dans le « Votre mairie vous informe » de septembre 2013, soit le droit d'initiative et le droit de référendum.

Si ces manières de procéder sont adaptées à des sujets d'importance, car relativement lourdes à mettre en place, il existe également d'autres possibilités plus accessibles comme la pétition ou une simple plainte directement adressée par écrit à l'intention des autorités concernées. Pour mettre en place une pétition, quelques règles sont à observer. Pour cela, il existe la « loi sur l'exercice du droit de pétition A5 10 » disponible sur internet ou à la mairie, sur demande.

Cependant, il est un procédé qui n'est pas communément admis, il s'agit de la plainte non revendiquée par son ou ses auteurs. Il peut, dans certains cas, s'agir de dénonciation anonyme. Ce genre de procédé ne fait l'objet d'aucun suivi et n'est pas recevable par la Police. Nous vous rappelons que toute plainte sera traitée avec le secret qui lui incombe et que de tierces personnes ne seraient averties de la situation et de l'identité des plaignants qu'avec l'accord de ces derniers.

Référendum communal ou initiative communale

Pour 2014, l'aboutissement d'un référendum ou d'une initiative belleviste nécessite sur les 1865 électeurs (comprenant les habitants étrangers ayant séjourné en Suisse depuis plus de huit ans et domicilié à Bellevue au moment de la dépose des signatures), la récolte de 373 signatures. Pour plus d'information, se référer au journal communal de septembre 2013.

LA MAIRIE DE BELLEVUE A 125 ANS



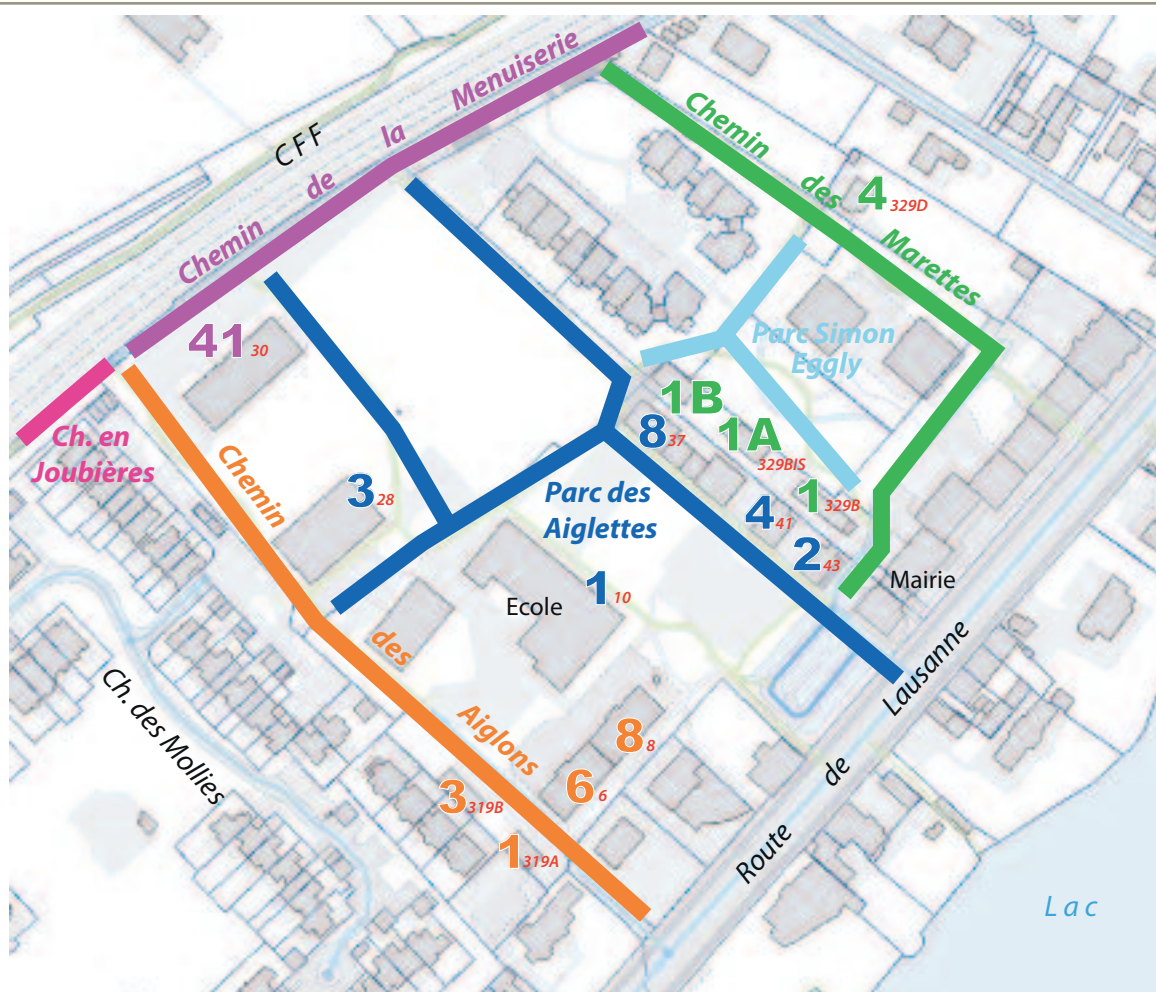
Entre 1855, date de la séparation de Bellevue de la commune de Collex, et la finalisation de ce bâtiment 39 ans plus tard, c'est chez Monsieur le Maire que les rendez-vous et réunions se déroulaient. « Bellevue n'est pas dans des conditions normales. Dans tout le canton, tout électeur est éligible comme Maire, sauf là, car il faut avoir une maison pour recevoir le Conseil municipal et un salon pour y célébrer les mariages. Aussi s'y préoccupe-t-on, avant tout, de choisir un Maire qui offre toutes ces ressources. Ce n'est pas démocratique et il convient de construire sans retard un bâtiment de Mairie » (citation du Grand-Conseil genevois 2 juin 1888). Il semble que cette photo soit la première « immortalisation » de la Mairie de Bellevue, elle date de l'automne 1902. On peut l'affirmer, car on aperçoit l'échafaudage ayant permis l'installation du clocheton qui est encore présent aujourd'hui sur son faite.

Retrouvez l'article complet consacré au bâtiment de la Mairie sur www.mairie-bellevue.ch rubrique Histoire.





PLAN DE RENUMÉROTATION DES ADRESSES - BELLEVUE



- Chemin des Marettes - nouveau tracé
- Chemin de la Menuiserie - Nouveau tracé
- Parc Simon Eggly
- Chemin en Joubières - Nouveau tracé
- Nouvelle dénomination - Parc des Aiglettes
- Nouvelle dénomination - Chemin des Aiglons
- 329BIS Ancienne numérotation
- N Nouvel adressage

DIRECTION DE LA MENSURATION OFFICIELLE
COMMUNE DE BELLEVUE

En accord avec la commune de Bellevue et faisant suite aux nouvelles dénominations « Parc des Aiglettes » et « Chemin des Aiglons », les autorités modifient les adresses comme suit :

- 6, ch. de la Menuiserie devient 6, chemin des Aiglons
- 8, ch. de la Menuiserie devient 8, chemin des Aiglons
- 10, ch. de la Menuiserie devient 1, parc des Aiglettes (*Ecole*)
- 37, ch. de la Menuiserie devient 2, parc des Aiglettes
- 41, ch. de la Menuiserie devient 4, parc des Aiglettes
- 43, ch. de la Menuiserie devient 8, parc des Aiglettes
- 28, ch. de la Menuiserie devient 3, parc des Aiglettes (*Parascolaire, Bâtiments des Aiglons*)
- 30, ch. de la Menuiserie devient 41, chemin de la Menuiserie (*Crèche*)

- 319A, route de Lausanne devient 1, chemin des Aiglons
- 319B, route de Lausanne devient 3, chemin des Aiglons
- 329D, route de Lausanne devient 4, chemin des Marettes
- 329B, route de Lausanne devient 1, chemin des Marettes (*Résidence des Marettes*)

- 329BIS, route de Lausanne devient 1A, chemin des Marettes
- 1B, chemin des Marettes (*Ticoquins, Pavillon Dubois*)

Entrée en vigueur des modifications le 1er juin 2014

Des informations complémentaires sont disponibles auprès de la Mairie.

Les personnes concernées par ces changements seront directement contactées par la Mairie.



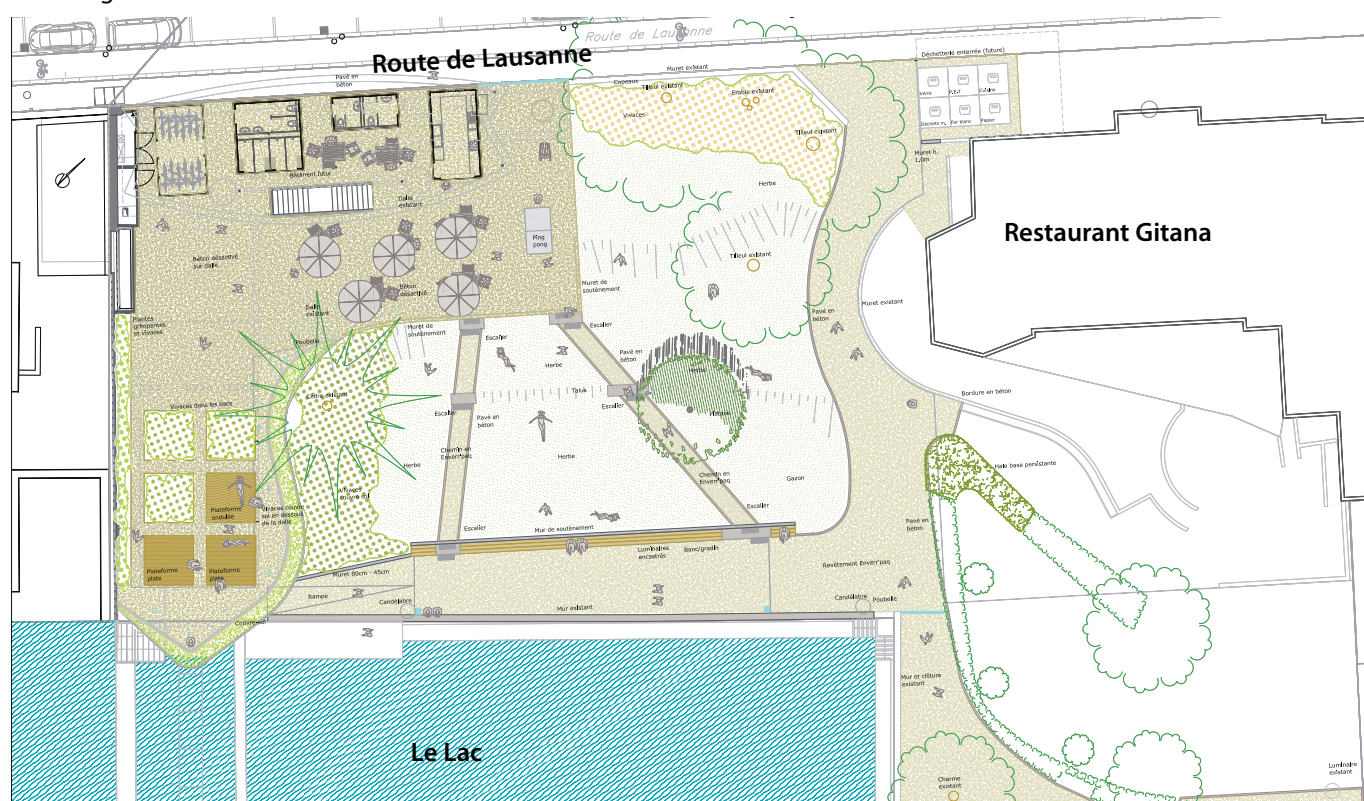
HANGAR DU SAUVETAGE

Comme toute rénovation qui se respecte, des imprévus sont apparus. Tirez sur un fil et c'est tout un mur mitoyen à refaire. Le mur en briques de terre cuite qui séparait le hangar et la parcelle voisine a été complètement reconstruit. Lors de la démolition, nous avons découvert un bassin en pierre calcaire du Jura (voir la photo), lequel sera réhabilité en bassin de fleurs. La dalle du hangar a été bétonnée mi-décembre 2013. Le chantier se poursuit à un rythme régulier et devrait se terminer d'ici fin mai 2014. A vos agendas : **l'inauguration est programmée le samedi 30 août**, le même jour que la rencontre traditionnelle des sections SISL-Fête du Petit-lac, qui sera organisée cette année par le Sauvetage de Bellevue-Genthod.



ESPLANADE GITANA

Lors de sa séance du 12 novembre 2013, le Conseil municipal a approuvé le projet de construction de pavillons destinés à une buvette, des équipements sanitaires (douches et WC), un abri-vélo et le réaménagement de l'esplanade Gitana. Sur le toit du local du sauvetage, un espace de repos est prévu. Ces travaux permettront de revaloriser cet espace public et de créer un point d'animation. L'idée est de rendre cette zone conviviale et maîtrisée. La visibilité du lac depuis la route de Lausanne sera également maintenue. Le montant des travaux est devisé à CHF 1'200'000.- et ils débiteront dans le courant du mois de mars pour finir, normalement, fin juin 2014.



NOMS DE RUES

Saviez-vous qu'à Bellevue nous avons : une avenue, une rue, un sentier, une ruelle, une passerelle, trois parcs, huit routes et 35 chemins? Vous voulez en savoir plus sur les noms et l'histoire de nos rues. Voici un lien utile : <http://ge.ch/noms-geographiques/geneve/commune/bellevue>

Les personnes intéressées peuvent partager leurs connaissances sur cette plateforme participative.

Vous pouvez aussi lire le livre « Bellevue 1855-2005 - Mémoire des lieux » de notre ancien Maire, M. Georges Bouvier, en vente à la Mairie.

CHEMIN DES AIGLONS

Le Conseil d'Etat a entériné, le 5 février, dernier la proposition de la commune de dénommer « chemin des Aiglons » la voie commençant à la hauteur du 321, route de Lausanne et finissant au chemin en Joubières. Ce nom fait référence aux aiglettes qui figure sur les armoiries de la commune.

ATTENTION AU ROBINIER FAUX ACACIAS

(Robinia pseudoacacia)



Ramenée d'Amérique du Nord au XVII^e siècle comme arbre ornemental et mellifère, ainsi que pour la qualité de son bois, cette espèce se naturalise facilement. Le robinier faux acacias est parfois appelé Carouge. Il est largement cultivé en Europe depuis 1750 pour sa rapidité de croissance et ses propriétés à stabiliser les sols.

A Genève, le robinier a longtemps été utilisé pour la stabilisation des talus. Depuis lors, il montre des signes d'envahissement sur tout le canton. Cette espèce figure sur la liste noire.

Cet arbre peut atteindre 30 m. de haut. Il se reconnaît facilement à ses fleurs blanches, parfois roses, réunies en grappes pendantes et très odorantes. Les fruits sous forme de gousses sèches sont longs de 4 à 10 cm et contiennent des graines rondes. Sa floraison a lieu de mai à juin.



Sa croissance rapide, sa capacité de multiplication, sa production abondante de graines toxiques, sa capacité d'enrichir le sol de substances nutritives et la toxicité de son écorce et de ses feuilles en font une espèce concurrente et capable de modifier profondément la végétation indigène.

Dans certains endroits, il a pris la place de forêts entières de châtaigniers ! L'action du robinier peut favoriser d'autres espèces envahissantes. C'est pourquoi il est important de lutter contre cette espèce dans les milieux sensibles (réserves, prairies maigres, le long des routes, talus, lac et cours d'eau).

Si cette espèce est déjà présente dans votre jardin, il est primordial d'éviter son expansion. Afin d'éviter tout risque, le matériel végétal arraché doit être incinéré et non pas composté.

Les techniques de lutte suivantes sont recommandées :

- Arrachage manuel,
- Annelage du tronc,
- Coupe de l'arbre,
- Lutte chimique,
- Concurrence végétale.

La pratique montre qu'une combinaison de plusieurs des méthodes énumérées ci-dessus se révèle souvent plus efficace qu'une seule méthode appliquée tout le temps.

Source:

http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/robinier_a4.pdf



POLLUANTS DES COURS D'EAU – LE CUIVRE



Le cuivre, comme vous le savez déjà, est un élément chimique. C'est aussi l'un des plus anciens métaux utilisé par l'homme. Ce métal est d'origine naturelle, cependant, il n'est pas pour autant sans danger. A Genève 55 % des stations étudiées montrent que les eaux sont polluées par le cuivre. L'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux définit ses exigences. Sur notre commune, le Marquet, le Gobé et le Vengeron montrent des concentrations élevées et dépassent régulièrement les seuils.

D'où proviennent les eaux contaminées ? Des sources principales ont pu être identifiées.

Dans les zones agricoles, le cuivre provient de la contamination des eaux suite au traitement effectué sur les arbres fruitiers et les vignes pour lutter contre les parasites (sulfate de cuivre, bouillie bordelaise). Dans les zones urbaines, le cuivre provient du ruissellement des eaux de pluie depuis les chaussées et les toitures. La friction des plaquettes de freins contre les disques émet notamment des particules de cuivre.

Que pouvons-nous faire ? En construction (toitures), le meilleur moyen reste encore de limiter l'usage du cuivre aux seuls chenaux ou entourage de fenêtres en toiture. Dans les zones agricoles, veiller à réserver une zone tampon (prairie, cordon boisé) entre les cultures et les cours d'eau. Il faut également enherber entre les lignes de vigne ou d'arbres. Un usage raisonné du cuivre reste le meilleur moyen d'en limiter les impacts sur l'environnement.

Source : <http://etat.geneve.ch/dt>

NICHOIRS POUR CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris sont des mammifères discrets de nos communes. A Genève, on en compte 25 espèces. A Bellevue, selon le centre chauves-souris, on observe uniquement 9 espèces (murin de Daubenton, murin à oreilles échancrées, grand murin, murin à moustaches, noctule commune, pipistrelle de Kuhl, pipistrelle de Nathusius, pipistrelle commune, pipistrelle pygmée). Leur régime alimentaire se compose exclusivement d'insectes (moustiques, papillons de nuits, mouches, etc.). Elles jouent ainsi un rôle écologique essentiel dans la régulation de ces populations. En Suisse, toutes les espèces sont protégées. Il est donc interdit d'endommager leurs lieux de reproduction et d'hibernation. Les chauves-souris utilisent deux types d'habitat : un pour l'été, où elles privilégient les endroits chauds et ensoleillés (ex : clochers, toits, volets, caves, fissures dans le mur) et un pour l'hiver, où elles préfèrent les endroits frais, avec une température et une humidité stables (ex : creux des arbres, grottes, caves).



Un des facteurs principaux limitant leur installation est la raréfaction de gîtes appropriés. La pose de nichoirs offre, sous certaines conditions, des gîtes de substitution intéressants pour les chauves-souris.

Vous désirez poser des nichoirs ?

Voici un lien pour vous aider dans votre démarche.
<http://www.chauves-souris.ch/poserdeshnichoirs.htm>

Source : <http://etat.geneve.ch/dt>



INVENTAIRE 2013 DES DÉCHETS DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Chers habitants, bravo ! L'année 2013 a vu une progression de la qualité du tri sélectif de Bellevue grâce à vos apports toujours plus nombreux dans les points de collectes communaux. Grâce à ce tri, la quantité de déchets incinérables, (vos ordures ménagères), a également nettement diminué.

Rappelons que les Genevois ne sont pas de très bons élèves. Les dernières statistiques en possession du Canton montrent que seuls 45% des 300'000 tonnes de détritiques ménagers produits annuellement sont récupérés. En gagnant 5%, Genève rejoindrait la moyenne suisse. Si ce seuil n'est pas atteint en 2017, la politique genevoise en matière de déchets risque bien d'être modifiée et la taxe au sac poubelle introduite, comme chez tous nos voisins romands.

En 2013 à Bellevue, le tonnage de toutes les matières recyclables a augmenté. Voici un tableau comparatif :

Matière	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	
Verre	25.34	39.32	(+55%)
Papier	41.24	53.84	(+30%)
PET	0.47	1.88	(+400%)
Aluminium	0.38	0.60	(+58%)
Ordures ménagères	891.24	850.93	(-4,5%)

Les statistiques complètes seront disponibles dans le rapport administratif et financier 2013, prochainement disponible.

Cependant, et malgré cette amélioration, à Bellevue, les déchets triés ne représentent pas même 20% du total des poubelles. Nous sommes bien en deçà de la moyenne fédérale, laquelle, rappelons-le, s'élève à 50% !

C'est possible, la preuve, un couple de la commune sans enfant a fait le test en pesant systématiquement ses déchets en 2013. Il en ressort 245 kg de déchets produits et un taux de recyclage de 73% ! Toutes les matières recyclées l'ont été grâce à l'infrastructure mise à disposition par la commune.

Continuez de profiter des points de collecte mis à votre disposition et parlez-en à vos voisins :

Containers publics de verre et de papier/carton (par exemple) :

- Chemin des Grand-Bonnets
- Chemin des Mollies (hauteur de n° 20 et du n° 39) (prochainement remplacés par une déchetterie enterrée)
- Chemin de la Mojonne (angle Mojonne et En-Lochette)
- Quartier de la Roselière (entre les immeubles)

Déchetteries enterrées (quelques différences entre ces déchetteries, mais en substance : verre, papier/carton, piles, textiles, PET, aluminium/fer blanc, déchets de cuisine)

- Chemin des Marettes (derrière la mairie)
- Chemin de la Menuiserie (devant la crèche)

N'oubliez pas que votre papier peut être récupéré de la même manière que vos ordures ménagères. En effet, depuis 2011, si vous placez un petit container marqué « papier » ou si vous ficellez des ballots de papier (attention, pas de sacs plastique tolérés !) que vous les déposez au même endroit que vos conteneurs de poubelles classiques tous les 2e et 4e vendredis du mois, vos cartons et votre papier seront levés devant chez vous !



Plan d'action « Chaleur renouvelable » pour les propriétaires

Chers propriétaires,

Initié en 2007 par SIG, le programme éco21 a pour objectif d'aider les Genevois à réduire leurs consommations d'énergies et émissions de CO2.

Dès le début d'année 2014, éco21 lance son nouveau programme d'action « chaleur renouvelable » à l'intention des propriétaires de maisons sur l'ensemble du territoire du canton. L'objectif de ce plan d'action est de promouvoir les solutions de chauffage renouvelables de type pompes à chaleur et panneaux solaires thermiques.

SIG propose ainsi aux propriétaires de villas de bénéficier dès maintenant :

- de l'expertise d'un réseau de chauffagistes spécialisés et
- **d'une prime pour le remplacement de leur installation par une solution renouvelable.**

Un outil en ligne permet d'ores et déjà de connaître le montant dont vous pourriez profiter, à l'adresse <http://chauffagerenouvelable.eco21.ch>

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter M. Matthias Rüetschi au 022 420 78 85 ou par email à matthias.ruetschi@sig-ge.ch.



Internationaler Tag der Wälder
Journée internationale de la forêt
Giornata internazionale del bosco

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FORÊT 21 MARS 2014

La Journée internationale de la forêt (JIF) a été lancée dans les années 1970 par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Des activités sont organisées pour communiquer au public des informations et des impressions sur le rôle et l'importance des forêts. L'accent est mis sur leurs multiples fonctions et les diverses facettes de leur exploitation humaine. La JIF a lieu chaque année le 21 mars. En Suisse, le thème est choisi par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en concertation avec les organisations intéressées.

Cette année, la Journée internationale de la forêt est consacrée à «l'utilisation du bois suisse». Matériau écologique aux utilisations multiples, le bois pousse tout seul et presque inaperçu à portée de notre main. La construction en bois est en plein essor, mais il est courant que les éléments en bois préfabriqués soient importés. Les propriétaires de forêts et les scieurs ont donc des problèmes de vente. C'est-à-dire que les coupes de bois diminuent et que les forêts vieillissent. Mais une forêt exploitée est souvent plus riche en espèces qu'une forêt délaissée, parce que beaucoup d'animaux et de végétaux ont besoin de lumière et de chaleur.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site : www.foret.ch.



MOTS CROISÉS FORESTIER

A l'occasion de la Journée internationale de la forêt ou simplement pour marquer le début du printemps, un mots croisés sur le thème de la forêt, accompagné d'un concours est disponible sur le site www.foret.ch.

Le concours est ouvert dès maintenant et jusqu'au **30 mai 2014**.

A vos crayons!

La Commune a fait le pas !

Gaz Vitale Vert

Choisissez le gaz triplement naturel

- 1 Avec 10% de biogaz genevois
- 2 Neutre en CO₂
- 3 Pas de transformation industrielle

LES ÉNERGIES

www.sig-vitale.ch



LE CENTRE D'ANIMATION POUR RETRAITÉS (CAD) VOUS INVITE À SA SEMAINE FESTIVE DU 10 AU 17 MAI

Sous le titre de **CAD FACTORY**, le Centre d'animation pour retraités (CAD) de l'Hospice général propose 6 jours d'animations et de spectacles.

A l'instar du studio d'Andy Warhol en 1962, « The Factory », le CAD fabrique de nombreux projets qui se réalisent grâce aux initiatives et à la collaboration de ses partenaires. En fédérant ces derniers, le CAD offre la possibilité de mettre l'accent sur les activités et les associations en faveur des seniors.

Organisée autour de journées thématiques, la semaine du 10 au 17 mai 2014 se veut ouverte et festive. Elle permettra à tout un chacun de découvrir les valeurs qui animent les différentes associations collaborant avec le CAD: le mélange des générations, la rencontre des cultures, la créativité et la solidarité. Une belle occasion également de montrer que les seniors d'aujourd'hui s'engagent et agissent pour la société et prennent en charge de manière autonome leur retraite.

Le Beau Lac de Bâle, Jean-Yves Poupin et Gaëtan se partagent la tête d'affiche d'une programmation tout public, rythmée par des concerts, un bal, un défilé de mode « seniors », des films et plus encore.

Le jeudi, la sensualité s'invitera pour réchauffer cœurs et esprits avec des contes coquins, une dégustation de vin et de chocolat !

Des activités créatrices, ludiques et sportives auront lieu tous les jours de la fête et des stands gourmands seront à votre disposition. Tout au long de la semaine, Ikebana International sera à l'honneur avec son exposition de créations dans le parc du CAD.

Cet événement est placé sous le patronage de la fondation Auguste Roth à l'occasion de son centième anniversaire. Le programme détaillé de la fête pourra être consulté dès le mois d'avril sur les pages internet de l'Hospice général consacrées au CAD : www.cad-ge.ch, ainsi que sur sa page Facebook : www.facebook.com/CAD.seniors.



1294 GENTHOD - Tél. 022 774 25 73

Les inscriptions pour les enfants nés entre
le 1er août 2010 et le 31 juillet 2012
auront lieu au jardin d'enfants
le mardi 8 avril de 17 h 30 à 18 h 30.



SPECTACLE POCKET CIRCUS À BELLEVUE

Chers enfants de la commune, le **samedi 29 mars à la salle communale**, la Mairie et l'APEB vous offrent le spectacle intitulé « **Pocket Circus** » de la troupe Makadam. Dès 15h45, un goûter vous sera offert et le spectacle commencera à 16h30 pour se terminer aux alentours de 17h20. Venez nombreux en profiter !

TROC DE BELLEVUE

Samedi 29 mars 2014 de 9h à 12h
Salle communale de Bellevue

- **Vendredi 28.03.14** de 15h30 à 19h00 – **Réception des articles**
- **Samedi 29.03.14** de 13h15 à 13h45 – **Retrait & remboursement**

INSCRIPTIONS (Attribution des Numéros de Vendeurs)

Patricia Thierrin, Tél. 022 774 18 48 ou Sandra Rouqui, Tél. 022 349 41 65
ape-bellevue@gapp.ch Indiquer nom+ adresse + téléphone / Indiquer si membre de l'APEB.

ARTICLES ACCEPTÉS

(La liste n'est pas exhaustive)

- Tout pour l'enfant
- Vêtements de saison
- Chaussures
- Vélos • trotinettes • rollers
- Articles de bébé • poussettes • sièges auto
- Jouets • livres • jeux de société • DVD • CD

ARTICLES REFUSÉS

- Sous-vêtements • Chaussettes
- Pyjamas
- Habits pour adultes

- Maximum 40 articles par n° de vendeur
- Tailles acceptées : de 0 à 12 ans,
- Seuls les articles propres, en bon état et non démodés seront mis en vente !

ETIQUETTES

ATTENTION ! Seuls les articles avec une étiquette conforme au modèle ci-dessous seront acceptés

Numéro de vendeur	24	Pantalon, taille 92 (2 ans)	Description de l'article
Prix	8.- fr.	24	Numéro de vendeur

IMPÉRATIF

- Le numéro de vendeur figure sur les 2 parties de l'étiquette
- Le prix est indiqué en francs entiers
- Les ventes sont anonymes, ne jamais mentionner le nom du vendeur.
- Attacher solidement avec une ficelle à chaque article mis en vente

FRAIS DE PARTICIPATION

- Gratuit pour les membres APEB
- 5.- fr. par n° à payer lors du dépôt
- L'APEB retient 10% sur le montant de la vente de chaque vendeur

ORGANISATION

- Samedi à 12h00: fermeture des portes
- Dès 13h15, les articles non-vendus seront restitués avec le montant de la vente
- Aucun objet ne sera réservé et aucun crédit ne sera accordé.
- L'APEB décline toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol.
- L'APEB se réserve le droit de contrôler les sacs à la sortie.

Pendant le troc, vente de pâtisseries des élèves de Bellevue !



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEB) RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES

Vous êtes intéressé(e) à rejoindre une équipe dynamique ?
Vous souhaitez participer aux événements liés à la scolarité de votre enfant ?

N'hésitez pas à contacter l'APEB par mail à l'adresse : ape-bellevue@gapp.ch ou par téléphone au 076 384 43 59.



ACCUEILLIR UN TEMPS, AIDER POUR LA VIE, EN DEVENANT ACCUEILLANTE FAMILIALE - MAMAN DE JOUR

Votre commune soutient ce mode de garde et cherche des familles d'accueil prêtes à recevoir chez elles, un ou plusieurs enfants selon leurs disponibilités.

Devenir accueillante vous permet d'élever vos enfants tout en percevant une rémunération pour votre activité.

Pourquoi devenir accueillante familiale ?

En plus d'un apport financier au revenu familial, c'est :

- Offrir un cadre familial à un enfant,
- Avoir un rôle affectif sans remplacer les parents,
- Contribuer à son développement et son bien-être,
- Accomplir une tâche enrichissante pour vous et les vôtres,
- Bénéficier d'un nouveau statut,
- Exercer une activité valorisante et reconnue.

L'association intercommunale Supernounou vous soutient, vous accompagne dans vos démarches administratives et est à votre écoute pour toute question liée à votre activité.

Votre commune, en collaboration avec l'association Supernounou, vous offre également des formations continues, une prime annuelle, des animations. Elle met à votre disposition le matériel de puériculture (petit lit, chaise haute...)

Pour les parents placeurs :

En passant par l'association vous avez la certitude d'un mode de garde officiel, car tout(e)s les accueillantes familiales en contact avec nous, sont autorisé(e)s par l'Office de la Jeunesse.

L'association Supernounou est une association intercommunale à but non lucratif, subventionnée par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

A votre disposition pour tous renseignements :

Association Intercommunale Supernounou

Route de Sauvigny 56 – 1290 Versoix

Tél : 022 775 13 20

Coordinatrice : **Pascale CUÉREL**

Email : pascale.cuerel@supernounou.ch



ECOLE DE JUDO JU JITSU LÉMANIQUE SECTION DE BELLEVUE, COLLEX-BOSSY, COMMUGNY, CRASSIER ET BEGNINS

L'école de judo lémanique depuis son regroupement avec les différentes sections est devenue un club beaucoup plus fort sur le plan sportif, régulièrement classé dans les dix meilleurs clubs de Suisse au niveau des résultats.

Nous allons résumer rapidement le début de saison :

Septembre 2013 : Tournoi national de Morat, 7 médailles dont 3 en or et 6ème club sur 129 clubs présents.

Novembre 2013 : Championnat Suisse individuel avec 3 participants dont 1 champion suisse, Samuel Waizenegger, et une médaille de bronze, Joé Sanchez.

Janvier 2014 : Tournoi national de Morges, 4 médailles dont 3 en or, et 8ème club sur 123 clubs présents.

La prochaine échéance pour l'école de judo ju jitsu lémanique sera les championnats genevois qui auront lieu le samedi 5 avril.

Rappelons que l'école de judo lémanique, avec ses 200 membres, propose des cours de judo dès l'âge de 4 ans, des cours de ju jitsu dès l'âge de 8 ans et travaille tous les jeudis avec son groupe de compétiteurs dans le nouveau dojo de Bellevue.

Pour toutes les personnes intéressées, vous pouvez venir vous renseigner au dojo de Bellevue, les mardis, jeudis, et vendredis à partir de 16h30 ou consulter notre site internet : <http://ecole-lemanique.ch/>



CENTRE DE VACANCES

Vous travaillez pendant les vacances scolaires et vous ne savez pas où placer vos bouts-de-choux ???

Plus de soucis avec le centre "AU P'TIT TRAIN" !!! Nous accueillons vos enfants entre 4 et 11 ans pendant les vacances scolaires genevoises !

Les inscriptions 2014 sont ouvertes, alors, pourquoi ne pas embarquer avec nous dans le P'tit Train ?

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site www.au-ptit-train.com.



Pour de plus amples renseignements :

Claudia JOHN

Présidente

079 378 07 72

Paula RODRIGUES

Trésorière

076 679 93 96



« Les Ticoquins » est une garderie gérée par une association de parents créée il y a déjà 15 ans sur la commune de Bellevue. Les enfants, dès l'âge de 18 mois, sont accueillis et gardés par deux parents bénévoles, du lundi au vendredi, de 8h15 à 11h15.

« Les Ticoquins » fonctionnent sur le principe de la solidarité et de l'échange, à savoir, une famille qui désire placer son enfant doit, dans la mesure du possible, investir de son temps.

Le local de la garderie mis à disposition par la Mairie est situé à côté de l'école. Il est spacieux, très accueillant et tout à fait adapté pour accueillir des enfants en bas âge.

La garderie propose aux enfants des activités nombreuses et variées comme la peinture, la confection d'objets, le chant, la lecture, les sorties au parc, etc. Elle leur laisse également la liberté d'évoluer à leur gré dans le local.

De par son mode de fonctionnement, la garderie permet aux enfants de trouver un lieu ludique et amical pour grandir et s'épanouir et, à leurs parents, d'être partie prenante de leur éducation et de tisser des liens avec d'autres parents.

Une matinée portes ouvertes sera organisée le samedi 17 mai 2014 de 9h00 à 12h00.

Si vous désirez inscrire votre enfant à la garderie « Les Ticoquins », les inscriptions pour l'année scolaire 2014 – 2015 sont ouvertes.

Nous vous invitons à venir à la garderie pendant les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h15 à 11h15), pour remplir la feuille d'inscription. La priorité sera donnée aux enfants habitant la commune de Bellevue. Les inscriptions des enfants habitant hors commune seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Pour de plus amples renseignements: la présidente de l'association, Nadia Zayan, est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 11h au 076 520 83 42.

LE RADO

Centre de rencontres de Versoix

Le centre aéré Le Rado de Versoix propose de nombreuses activités aux écoliers, durant tout l'été. Le centre accueille les enfants dès la scolarisation et jusqu'à 11 ans, répartis en groupes selon leur âge. Les inscriptions auront lieu le :

SAMEDI 3 MAI 2014 au ch. Courvoisier 1 à Versoix :

- de 9h à 12h pour les habitants de Versoix ou personnes qui y travaillent,
- de 13h30 à 15h00 pour les communes partenaires (Bellevue – Genthod – Céligny et Collex-Bossy).

N'oubliez pas de venir faire tamponner votre formulaire en mairie.



PENDANT LES VACANCES PENSEZ AU PASSEPORT-VACANCES ! POUR LES JEUNES DE 10 A 15 ANS

Pour la quatrième année consécutive, la commune de Bellevue s'associe au Passeport-Vacances !

Le Service des loisirs éducatifs du DIP, responsable du Passeport, propose aux enfants une large palette d'activités à choix dans les domaines les plus divers : science, art, histoire, vie professionnelle, nature, sport, aide humanitaire, cultures de différents continents, etc. avec, à la clé, de riches rencontres puisque les activités sont proposées par des partenaires des secteurs publics, privés et associatifs qui, tous, se réjouissent de partager leurs connaissances.

**Les ventes auront lieu
mercredi 7 et jeudi 8 mai 2014, à la mairie.**

Le prix s'élève à CHF 60.-. Le Passeport est destiné aux jeunes nés entre 1999 et 2004.

Une fois inscrit, le jeune recevra par courrier la brochure du Passeport-Vacances. Il pourra alors élaborer son programme pour deux semaines choisies librement parmi les six proposées.

Pour plus de renseignements :

www.ge.ch/loisirs_jeunes/passeport_vacances.asp

L'ASSOCIATION GENEVE-LOISIRS FETE SES 10 ANS

Camps de vacances en été pour les jeunes de 5 à 15 ans

En cette année 2014, la base de loisirs est ouverte du lundi 23 juin au vendredi 22 août 2014 pour les enfants de 5 à 15 ans.

Nous célébrons nos 10 ans par un partenariat exclusif avec la compagnie « Une fois, un Cirque ». De nouveaux ateliers attendent les participants et les parents pourront assister au spectacle de leurs enfants dans le chapiteau du cirque de Confignon ! De plus, nous collaborons pour la première fois avec Pro Natura Genève, le Centre Ornithologique de Réadaptation, et l'association genevoise action dépollution, pour offrir des ateliers thématiques autour de la nature.

Genève-loisirs propose des inscriptions « à la carte » sur son site internet : www.geneve-loisirs.ch

Choix du nombre de jours (un jour, deux jours, une semaine ou plusieurs semaines) et choix des activités par demi-journée (possibilité de choisir différentes activités pour chaque demi-journée).

Rejoignez-nous pour fêter comme il se doit les 10 ans de notre association le samedi 28 juin 2014 sur notre base de loisirs - Surprises garanties !!!

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail : info@geneve-loisirs.ch.



QUE DE NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DE BELLEVUE :

- un déménagement dans le nouveau bâtiment du parasolaire avec une salle de 160 m² (nous avons doublé de surface)
 - un horaire prolongé d'une heure le soir et une ouverture le mercredi matin
 - un club de lecture qui se réunit environ toutes les 6 semaines
- et... encore d'autres surprises à découvrir tout au long de l'année.

Si vous avez envie de nous rejoindre, les horaires sont les suivants : le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 18h00 et le mercredi matin de 9h30 à 11h30.

La cotisation est toujours de CHF 20.- par famille. Les dons sont les bienvenus, ainsi que les livres pour enfants.

Je me réjouis de vous accueillir dans ce lieu magique et chaleureux.

A bientôt.
la bibliothécaire, Michelle Viret
Tél. 079 213 85 51

CHÉQUIER CULTURE

Nous vous rappelons que la commune de Bellevue vous propose cette année encore de profiter des chéquiers culture qui vous permettront de bénéficier d'un rabais pour des manifestations culturelles (voir liste des partenaires inscrits dans le chéquier).

Le carnet de chèques individuel, nominatif et annuel comporte six chèques de CHF 10.-, valables pour l'année civile.

Les personnes pouvant en bénéficier doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir entre 21 et 64 ans,
- être domicilié sur la commune de Bellevue,
- être au bénéfice d'un subside A, B ou 100% pour l'assurance maladie.

Ces chèques sont cumulables ! Vous pouvez donc payer deux places avec vos chèques et ainsi vous rendre au spectacle accompagné.

Une lettre est envoyée aux ayants droit en début d'année civile les informant de leur possibilité d'acquiescer ce chéquier. En présentant cette lettre, votre attestation de subside à l'assurance maladie et votre pièce d'identité à la réception de la mairie, le chéquier pourra être retiré.



L'Harmonie et l'Orchestre junior de l'école de Genthod-Bellevue se préparent activement à l'événement incontournable du paysage musical de la Rive Droite qui se déroulera le **vendredi 23 mai à 20h30 au nouveau centre communal de Genthod.**

Le concert est placé sous le signe du « mystère ». Nous vous attendons tous pour venir découvrir ce qui se cache derrière le magnifique centre communal qui vous réservera, j'en suis sûr, quelques belles surprises. L'entrée est gratuite et vous aurez la possibilité de vous désaltérer et de déguster de succulentes pâtisseries.

Nous espérons donc vous voir très nombreux afin que vos applaudissements remplissent la salle d'une douce euphorie qui réveillera peut-être nos ancêtres vieux de 111 ans.

Au plaisir de vous revoir très bientôt.
Patrick Jorge, président



INSCRIPTIONS 2014-2015

- **À Versoix, le jeudi 8 mai**
Ecole de Bon Séjour, rte de Sauverny 2, de 16h30 à 18h30
- **Au conservatoire, rue François-D'Ivernois 7, à Genève du lundi 5 mai au samedi 10 mai**
Lu, ma, je, ve 10h30 - 12h30 et 16h30 - 18h30
Me 10h00 - 12h30 et 16h30 - 18h30
Sa 10h00 - 12h00
- **Ou directement sur le site www.conservatoirepopulaire.ch**
Nous vous invitons aussi à nous découvrir lors de notre **spectacle à Versoix**. Le mercredi 2 avril à 19h, dans l'aula du collège des Colombières.

SORTIE DES AINÉS 2014

Le **mercredi 4 juin 2014** aura lieu notre sortie annuelle des Aînés. Cette escapade est en cours d'élaboration. Les idées sont nombreuses et le résultat sera, nous l'espérons, à la hauteur de votre attente. Réservez donc déjà votre journée! Une invitation officielle vous parviendra au mois de mai. Inutile de vous rappeler que cette excursion est placée sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la convivialité! Alors, sans hésiter, rejoignez-nous cette année!



PRIX INTER-RÉGIONAL DES JEUNES AUTEURS (PIJA)

Concours d'écriture 2014 – 15-20 ans

La prose

Ce concours a pour vocation d'encourager la création littéraire et permettre une première confrontation avec le public puisque les textes retenus seront publiés aux Editions de l'Hèbe.

Le PIJA invite ses participants à une confrontation avec la prose au sens large. Cela englobe, notamment, la nouvelle, le conte, la lettre ou encore la prose poétique, sans contrainte de thème. Défiez les lois du genre et innovez, bouleversez les catégories, révolutionnez la manière de raconter, montrez la voie en donnant de la voix ! **Le PIJA recherche le talent qui s'affirme !**

Ainsi, les jeunes auteurs de 15 à 20 ans ont jusqu'au 31 mars 2014 pour envoyer leur texte accompagné du bulletin de participation disponible à la réception de la mairie ou sur le site : www.lhebe.ch, ainsi que d'une copie de leur carte d'identité.

Pour plus de détails, veuillez consulter le site www.lhebe.ch



Le club des Bellevistes vous propose d'ores et déjà de réserver les dates suivantes:

- **Le mercredi 16 avril** pour les plus petits avec la Course aux Œufs. Les détails de cette manifestation vous parviendront par l'intermédiaire de vos enfants.

- **Le jeudi 29 mai** pour le traditionnel Rallye de l'Ascension. De plus amples informations vous parviendront en temps utile par tout-ménage.

A très bientôt.

FÊTE DES VOISINS VENDREDI 23 MAI 2014



Rien de plus simple que de participer à la fête des voisins! Rendez-vous autour d'un verre ou d'un repas convivial au pied de votre immeuble, dans votre allée, un jardin, un parc, une cour...

Ne manquez pas cette formidable occasion de rencontre et d'échange entre personnes qui sont le plus souvent d'âges, de professions et de cultures différentes!

A cette occasion, la commune met à votre disposition des tables et bancs gratuitement sous réservation dans votre mairie. Des invitations sont également disponibles en réception.



LES JEUX DE GENÈVE 2014 VOIENT GRAND !

Les 17 et 18 mai 2014, le Grand Genève vivra au rythme du sport et de la jeunesse. Pour sa deuxième édition, les Jeux de Genève vont accueillir près de 4'000 athlètes de toute la région, sur plus de 10 sites de compétitions à Annemasse, Genève, les Trois-Chêne, Nyon, dans le Pays de Gex, et même tout en haut du Salève !

Au programme de ces Jeux, 30 disciplines sportives et de nombreuses animations prévues aux Villages des Jeux à Annemasse et Vessy pour les familles et le grand public. Plus de 500 bénévoles encadreront cette manifestation d'envergure.

Les Jeux de Genève sont soutenus par les collectivités publiques de la région et sont également heureux de compter sur le soutien de nombreux champions, suisses et français, engagés dans le rayonnement du sport et le soutien à la relève.

Les Jeux de Genève recherchent des bénévoles!

Tu as 18 ans ou plus ? Tu aimes le sport et tu souhaites t'investir pour ta région ? Alors viens nous aider à organiser cette grande manifestation destinée aux jeunes athlètes du Grand Genève. Rejoins-nous sur :

www.jeuxdegeneve.ch/benevoles et inscris-toi !

Nous nous réjouissons de te rencontrer.

	Samedi 17 mai	Dimanche 18 mai
Centre sportif du Bout-du-Monde	ATHLÉTISME, ESCRIME, RINK-HOCKEY, VOLLEYBALL	BASKETBALL, ESCRIME, TCHOUKBALL
Centre sportif de Vessy	BEACH-TENNIS, HOCKEY SUR GAZON, TENNIS	BEACHVOLLEY, HOCKEY SUR GAZON, LUTTE LIBRE, TENNIS, TIH À L'ARC
Centre sportif des Vernets	NATATION, PLONGEON, RINK-HOCKEY, WATER-POLO	ÉCHecs, NATATION, RINK-HOCKEY
Port-Noir	AVIRON, SKI NAUTIQUE, VOILE	VOILE
Centre sportif de Sous-Moulin	BADMINTON, TENNIS DE TABLE, VIET VO DAO	BADMINTON, TENNIS DE TABLE
Maison des Sports d'Annemasse : salles environnantes	BASKETBALL	HANDBALL, JUDO
Base Canoë Kayak d'Etiemble		CANOE KAYAK
Salève	VTT	
Prévessin-Moëns		CYCLISME SUR ROUTE
Centre sportif de Colovray		FOOTBALL, RUGBY



LA BUVETTE DU PORT GITANA FAIT PEAU NEUVE !

APPEL D'OFFRES POUR LA TENUE DE LA BUVETTE

La buvette Gitana ouvrira à nouveau ses portes pour l'été mais sous un nouveau jour (voir article dans rubrique Technique). L'encadrement de l'exploitation de la buvette sera sous la responsabilité de l'Auberge Gitana.

Cet espace totalement réaménagé sera à la disposition des Bellevistes dès cet été.

Afin de donner vie à ce «pavillon», nous recherchons des personnes motivées pour travailler à la buvette. Si vous souhaitez vous investir dans le cadre d'un job d'été et dans le but d'acquérir une expérience professionnelle sérieuse, merci de télécharger le formulaire job d'été « Buvette » sur notre site, de le compléter et de l'adresser avec votre dossier de candidature à la Mairie de Bellevue, 329, rte de Lausanne, 1293 Bellevue.



MARQUE DE CONTRÔLE OFFICIELLE MÉDAILLE POUR CHIENS 2014

A Bellevue, les détenteurs de chiens doivent se présenter à la mairie afin de retirer la marque de contrôle officielle (médaille) de l'année en cours, en présentant les documents suivants :

- l'attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique pour « détenteur de chien » pour l'année 2014;
- le carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale ANIS SA;
- l'attestation de formation théorique, pour les personnes n'ayant jamais détenu de chien avant le 1^{er} septembre 2008;
- l'attestation de formation pratique pour tous les nouveaux détenteurs (après le 1^{er} septembre 2008), à obtenir dans l'année qui suit l'acquisition du nouveau chien;
- le test de maîtrise et de comportement (TMC), pour les chiens de grande taille (plus de 25 kg et 56 cm au garrot, âgé de 18 mois à 8 ans), à obtenir également dans l'année qui suit l'acquisition du nouveau chien.

Un émolument communal de CHF 10.- sera perçu pour le contrôle documentaire et la délivrance de la médaille.

A noter que dès le 1^{er} avril 2014, tout chien devra être porteur de la marque de contrôle officielle 2014 fixée visiblement au collier.

NOUVEAUTÉ :

LOCATIONS DE SALLES DEPUIS NOTRE SITE INTERNET

Depuis le mois de janvier 2014, les habitants de la commune ainsi que les sociétés communales peuvent effectuer leurs réservations de salles directement depuis notre site internet.

Pour cela, il suffit de se rendre sur le site de la commune, sous l'onglet administration, rubrique salles à louer, pour voir les disponibilités des salles.

Après avoir choisi la salle et la date, il vous faudra créer, si ce n'est pas déjà fait, un compte utilisateur. Celui-ci vous permettra de suivre votre réservation de salle ainsi que vos éventuelles commandes de cartes journalières CFF. En ce qui concerne les sociétés communales, celles-ci peuvent également avoir leur propre compte utilisateur et mettre à jour les informations les concernant.

Vous recevrez ensuite un email de confirmation de pré-réservation et il vous faudra attendre la validation de nos services et la signature du contrat de location par le service technique pour que la réservation soit effective.

Nous vous rappelons que les locaux communaux sont loués exclusivement aux personnes résidant à Bellevue, ainsi qu'aux sociétés et autres groupements sans activité lucrative domiciliés sur la commune.

De plus, la réservation doit se faire au minimum trois semaines à l'avance.

Veuillez noter que nos salles ne sont pas louées pendant les vacances scolaires et jours fériés, une semaine avant et après les vacances scolaires d'été, ainsi que la semaine qui précède les vacances de Noël.

Pour les jeunes gens n'ayant pas atteint la majorité (18 ans), la présence d'un adulte est obligatoire.

Notre réception se tient à votre disposition pour tout complément d'informations.



**PROFITEZ DE L'OFFRE DE LA CGN
EXCLUSIVE POUR NOS RÉSIDENTS !
-50%**

Carte journalière, en 1^{ère} classe à 45.- frs au lieu de 90.- frs.

Pour les enfants de 6 à 16 ans et les détenteurs d'abonnements ½ tarif, le prix est de 22,50 frs.

Offre valable durant toute l'année 2014 sur les croisières en service horaire. Non valable sur les croisières événementielles et les croisières à thèmes.

Renseignements et vente auprès de votre mairie.

Infoline CGN : 0848 811 848 ou sur le site : www.cgn.ch



AGENDA

MARS 2014

Samedi 29 : Troc, dans la salle communale de 9h00 à 12h00, organisé par l'APEB
Dès 15h45 goûter et spectacle « Pocket Circus », organisé par l'APEB

AVRIL 2014

Dimanche 13 : 1^{er} tour de l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire
Mardi 15 : Séance du CM, présentation des comptes 2013, salle du CM, 20h30
Mecredi 16 : Chasse aux œufs, préau couvert, organisé par le Club des Bellevistes
Je 17 au ve 25 : Vacances scolaires de Pâques

MAI 2014

Samedi 10 : Just dance party, salle communale et foyer organisé par l'APEB
Mardi 13 : Séance du CM, approbation des comptes, salle du CM, 20h30
Samedi 17 : Inscriptions au GIAP 2014-2015, 1^{ère} journée local parascolaire de Bellevue, de 8h à 12h
Dimanche 18 : Votation populaire et 2^e tour de l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire
Mercredi 21 : Inscriptions au GIAP 2014-2015, 2^e journée local parascolaire de Bellevue, de 16h à 20h
Vendredi 23 : Concert de l'Harmonie, Centre communal de Genthod, à 20h30
Jeudi 29 : Rallye de l'Ascension organisé par le Club des Bellevistes

JUIN 2014

Mercredi 4 : Sortie des Aînés, journée
Lundi 9 : Pentecôte
Jeudi 12 : Ramassage encombrants
Mardi 17 : Séance du CM, salle du CM, 20h30
Vendredi 27 : Fête des Promotions
Lu 30 au ve 22 août Vacances scolaires d'été

Mairie Bellevue

Route de Lausanne 329
CP 44 - 1293 Bellevue
Tél. 022 959 88 20
Fax 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
technique@mairie-bellevue.ch
cm@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13h30 à 16h30
- Les mercredis de 9h à 13h
- Les jeudis de 13h30 à 19h
- Les vendredis: fermé

-  Administration communale
-  Sécurité
-  Culture et loisirs
-  Social – petite enfance
-  Technique – Bâtiments – Services extérieurs
-  Développement durable
-  Informations pratiques

Retrouvez ce journal sur notre site internet sous "Publications".



Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.

POPULATION

L'office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3'255 habitants à fin janvier 2014.

SITE INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site www.bellevue-beach.ch est à la disposition des bellevistes; vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites, vous informer sur les manifestations à venir, vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues afin que ce site soit le plus consulté possible.



MIXTE
Issu de sources
responsables
FSC® C103623